



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 7683 - AAJ

PERSONNEL TERRITORIAL

Délégation de fonction et de signature aux fonctionnaires territoriaux - Modificatif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-19, L 2122-20, R 2122-8, R 2122-9 et R 2122-10 ;

CONSIDERANT que le souci d'une bonne administration locale exige de donner, sous notre surveillance et notre responsabilité, les délégations de signature et de fonction suivantes ;

CONSIDERANT que suite aux changements intervenus dans l'organisation communale, il convient de modifier l'arrêté relatif aux délégations consenties aux agents communaux ;

A R R E T O N S

Article 1er. - A l'article 4 de l'arrêté 7081 - AAJ du 25 mai 2020, «Monsieur Pascal GRANDEMANGE, Ingénieur,» est remplacé par « Madame Andrée-Anne RAVET, Technicienne Principale de 1ère classe ».

Article 2. - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour ampliation :
Le Maire,

Jean HINGRAY

A REMIREMONT, le 11 août 2020

Le Maire,

./ Jean HINGRAY

Transmis à la Préfecture le 13 août 2020
Acte rendu exécutoire après publication
le 13 août 2020

Le Maire,

Jean HINGRAY

Diffusion

- Préfecture (contrôle légalité)
- D.G.S (mail)
- Archives AAJ
- Intéressée (mail)
- Recueil des Actes Administratifs
- Affichage